

(N<sup>o</sup> 74.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 13 AVRIL 1920.

---

Projet de Loi modifiant le taux de l'intérêt légal  
ou conventionnel pendant le temps de guerre.

*(Voir les n<sup>os</sup> 17, 111, 138, 157, 168 et les Ann. parl. de la Chambre  
des Représentants, séances des 11 et 17 mars 1920; les n<sup>os</sup> 50 et 67  
du Sénat.)*

---

### AMENDEMENT.

---

#### ARTICLE PREMIER.

Insérer après les mots : « sous  
forme » ceux de : « *d'hypothèques* ».

SERRUYS,  
STRUYE,  
DUMON DE MENTEN.

#### EERSTE ARTIKEL.

Na de woorden : « bij wijze van »  
in te lassen het woord : « *hypo-  
theek* ».